

Image not found or type unknown



Regroupement familial commerçant

Par **Yacine34**, le **21/03/2016** à **19:43**

Bjr,

je suis commerçant ,j'ai effectué une demande de regroupement familiale ca fait 5 jours,j'ai fourni le bilan 2015 de janvier à décembre, ma question : est ce que je doit justifier mes ressources de janvier et février 2016 ?

Me répondre vite si quelqu'un a de l'expérience;

merci d'avance